



MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BO Bulletin Officiel

n° 33  
2025

---

Bulletin officiel n° 33 du 4 septembre 2025

---

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo/2025/Hebdo33-0>

## Sommaire

### Organisation générale

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Programme de travail annuel pour l'année scolaire et universitaire 2025-2026

→ [Lettre du 03-09-2025](#) - NOR : MENI2524231X

### Informations générales

Vacance de poste

Délégué régional académique ou déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région de la Martinique

→ [Avis](#) - NOR : MENR2524475V

## Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche Programme de travail annuel pour l'année scolaire et universitaire 2025-2026

NOR : MENI2524231X  
→ Lettre du 3-9-2025  
MENESR – MSJVA – IGÉSR

Texte adressé à la cheffe de l'IGÉSR

S'ajoutant aux missions en cours, lancées dans le cadre du programme de travail 2024-2025 ou sur saisines récentes, le programme de travail de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), pour l'année scolaire et universitaire 2025-2026, recouvre des missions diversifiées : évaluations à visée prospective, suivis des réformes en cours, revues permanentes de contrôle.

Le présent programme sera complété tout au long de l'année par des missions sur saisine des cabinets, le cas échéant conjointement avec d'autres inspections générales.

À la suite des travaux relatifs à une mission, dont la période de réalisation est précisée, sont attendus des recommandations opérationnelles en nombre limité ou des scénarios comparés, livrables sous des formats divers et innovants. L'unité Données, intelligence artificielle et numérique contribue à renforcer la dimension quantitative des travaux.

### I. Contribuer à la réflexion prospective : bilans, évaluations et projections

L'IGÉSR dispose d'une expertise dans les champs de l'éducation, de la jeunesse, du sport, de la vie associative, des bibliothèques, de la recherche, des établissements d'enseignement et de formation, du premier degré à l'enseignement supérieur, qui lui permet de mener des missions thématiques d'évaluation et de conseil, à visée prospective, de nature à nourrir la réflexion, proposer des transformations et éclairer la décision.

Les missions thématiques porteront sur les sujets suivants et seront réalisées selon le calendrier indiqué :

Intitulé de la mission	Période de réalisation de la mission
Les services académiques de l'orientation : rôle et positionnement des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO) et des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), organisation et fonctionnement des centres d'information et d'orientation (CIO)	septembre 2025 – février 2026
Les manuels scolaires : utilisation selon les disciplines et les niveaux ; relations avec les éditeurs ; autres supports et ressources utilisés par les enseignants ; implication des collectivités territoriales (en particulier s'agissant des classes de CP, 6 <sup>e</sup> et 2 <sup>de</sup> )	septembre 2025 – février 2026
L'accessibilité pédagogique : de la formation à la diplomation	septembre 2025 – février 2026
Les expérimentations pédagogiques et leur pilotage académique et national : bilan, place de la recherche, plus-value	janvier 2026 – juillet 2026
Acquis des apprentissages au collège : pratiques pédagogiques, organisation des classes, parcours et progression des élèves	janvier 2026 – juillet 2026
Les classes multi-niveaux et leurs écoles : modalités de pilotage et pratiques pédagogiques	septembre 2025 – février 2026
Climat scolaire, gestion de classe et temps effectif d'apprentissage des élèves dans le premier degré de l'enseignement scolaire	septembre 2025 – février 2026

Intitulé de la mission	Période de réalisation de la mission
Les contractuels enseignants et affectés à la vie scolaire dans l'enseignement scolaire : rôle, formation, accompagnement, parcours	janvier 2026 – juillet 2026
Les emplois fonctionnels en académie : quel bilan ?	janvier 2026 – juillet 2026
Les missions nationales et en académie des inspecteurs territoriaux du second degré : organisation, pilotage, reconnaissance et valorisation de leurs activités dans les parcours	septembre 2025 – février 2026
Les professeurs de lycée professionnel aujourd'hui : recrutement, formation, parcours et défis	septembre 2025 – février 2026
Campus des métiers et des qualifications : quel bilan au regard des défis de formation liés aux domaines stratégiques et aux métiers en tension ?	septembre 2025 – février 2026
L'inclusion en lycée professionnel et en centre de formation d'apprentis (CFA) : modalités de formation et d'accompagnement vers la poursuite d'études et l'emploi	janvier 2026 – juillet 2026
La prise en charge des élèves allophones en France, en Europe et à l'international	septembre 2025 – février 2026
Le développement des ressources propres des établissements d'enseignement supérieur : services internes dédiés (fonds européens, formation continue, ressources de l'apprentissage), contribution des fondations, des filiales	janvier 2026 – juillet 2026
Le master : stratégie des établissements, attractivité, diversité des formations, insertion professionnelle (dont vivier pour les doctorats)	janvier 2026 – juillet 2026
Analyse du patrimoine immobilier des universités au regard de l'évolution de la démographie étudiante	septembre 2025 – février 2026
Cartographie, analyse et enseignements généraux de l'offre de formation en premier cycle sur un territoire : visibilité et lisibilité, parcours des étudiants, cohérence avec les besoins du territoire, maillage territorial, place de l'enseignement supérieur privé	septembre 2025 – février 2026
La gouvernance des établissements public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) : analyse à l'heure des fusions et des établissements publics expérimentaux	janvier 2026 – juillet 2026
Activités de l'enseignant-chercheur et stratégies d'établissement (incidences des maquettes de formation, du référentiel horaire, développement des heures complémentaires, incidences sur la recherche)	janvier 2026 – juillet 2026
Positionnement de la recherche française à l'international : financement, performance	septembre 2025 – février 2026
Mission d'évaluation prospective des améliorations et simplifications possibles dans les complémentarités entre les champs jeunesse/vie associative et le champ sport	septembre 2025 – février 2026
Mission d'évaluation relative aux équipements sportifs : enjeux stratégiques de la construction et de la rénovation, modalités de financement, impact des normes et des approches disciplinaires, objectivation des besoins	janvier 2026 – juillet 2026

Intitulé de la mission	Période de réalisation de la mission
Les conditions d'amélioration de l'offre en matière de loisirs éducatifs collectifs pour les jeunes de plus de treize ans pendant les congés scolaires et les temps péri et extra scolaires	septembre 2025 – février 2026
Mission d'évaluation des projets conduits en matière de recherche, d'innovation et d'intelligence artificielle dans le champ du sport	janvier 2026 – juillet 2026
La situation des bibliothèques associatives	janvier 2026 – juillet 2026
Le rôle des services communs de documentation dans l'intégration et la réussite des étudiants de L1	septembre 2025 – février 2026
L'attractivité des métiers des bibliothèques	septembre 2025 – février 2026
Les organisations des services communs des universités fusionnées	janvier 2026 – juillet 2026

## II. Contribuer à l'amélioration de la qualité du service public : missions d'appui et de suivi des transformations en cours

L'IGÉSR présente dans les territoires au plus près des acteurs de terrain et en collaboration étroite avec les directions d'administration centrale, contribue à l'amélioration de la qualité du service public par ses missions d'appui, de suivi et d'accompagnement des réformes en cours.

L'IGÉSR engagera dès septembre 2025 une mission pluriannuelle de suivi et d'accompagnement de la réforme de la formation initiale des enseignants et des conseillers principaux d'éducation. En 2025-2026, la mission portera notamment sur la phase transitoire et la préparation de la mise en œuvre de la nouvelle licence professorat des écoles (LPE) et les nouveaux masters enseignement et éducation (MEE).

Cette mission sera pilotée au niveau national par des inspecteurs généraux experts des domaines de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, s'appuyant sur les observations réalisées en académie par les correspondants territoriaux de l'inspection générale (CTIG).

Dans les départements, la mise en œuvre des politiques publiques concernant le public scolaire, dans les champs de l'éducation, de la jeunesse et du sport est déployée au plus près des acteurs et usagers de l'École, sous la direction des inspecteurs d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen), dans le cadre de la politique académique. L'IGÉSR poursuivra en cette année scolaire 2025-2026, sous le pilotage principal du collègue expertise administrative et éducative, la revue permanente des directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) visant à suivre et au besoin, à accompagner la mise en œuvre locale des politiques d'éducation, de sport et de jeunesse qui relèvent de leur compétence : stratégie départementale au regard du contexte académique voire régional, fonctionnement et organisation des services. Les départements suivants bénéficieront ainsi en 2025-2026 de l'apport de l'IGÉSR : Ain ; Aube ; Bas-Rhin ; Calvados ; Charente ; Côte-d'Or ; Côtes-d'Armor ; Dordogne ; Drôme ; Essonne ; Eure-et-Loir ; Gard ; Gers ; Haute-Corse ; Hautes-Alpes ; Indre-et-Loire ; Jura ; Loire-Atlantique ; Meuse ; Nord ; Puy-de-Dôme ; Pyrénées-Atlantiques ; Seine-Saint-Denis ; Tarn.

Par ailleurs, en complément de l'appui apporté aux directions d'administration centrale, aux services déconcentrés, aux établissements et structures relevant des ministères de tutelle dans le cadre de ses missions permanentes, l'IGÉSR adressera à la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), diagnostics et recommandations sur les contenus d'enseignement, les approches pédagogiques, les modalités de pilotage et d'organisation des établissements scolaires ou des circonscriptions du premier degré. Ces constats et propositions se nourriront des visites de terrain effectuées par les groupes de travail des différents collèges dans le cadre de leurs missions d'expertise.

Enfin, au titre de son expertise à l'international, l'IGÉSR assurera des missions de suivi de l'enseignement français à l'étranger et participera à la campagne d'homologation des établissements français à l'étranger. Elle contribuera à porter la stratégie nationale, à accompagner et à évaluer les actions hors frontières dans son champ de compétences. Elle répondra aux sollicitations de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dreic) ou des opérateurs du MENESR concernant des missions d'appui ou des demandes de coopération.

## III. Veiller à la conformité : revues permanentes de contrôle et contrôles sur saisine

Au titre de l'enseignement scolaire, l'IGÉSR apportera un soutien aux académies en matière de contrôle des établissements privés sous contrat, en contribuant, en relation étroite avec la direction des affaires financières, à la formation et l'accompagnement des inspecteurs territoriaux qui en sont chargés, ou en effectuant elle-même des contrôles lorsque les conditions le justifient (complexité particulière, nécessité de dépaysement notamment) à la demande des recteurs

d'académie et sur saisine ministérielle, conformément à l'article R. 442-15 du Code de l'éducation.

Au titre de la revue permanente des bibliothèques, en complément des missions des programmes de travail en cours, seront contrôlés de quatre à six établissements et services identifiés par les directions générales concernées des ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la culture dans le courant de l'année universitaire 2025-2026.

Au titre de la revue permanente des fédérations sportives, il sera procédé au contrôle de quatre fédérations sportives.

Dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, seront effectuées trois missions de contrôle de fédérations ou associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Par ailleurs, l'IGÉSR participe chaque année aux missions du comité inter-inspections sur l'administration départementale relative à l'examen du fonctionnement des services et missions placés sous l'autorité des préfets de département.

À ces revues et contrôles réguliers s'ajouteront les missions relevant d'enquêtes administratives, sur saisine ministérielle, en cas de dysfonctionnement avéré dans l'un des domaines ministériels couverts par l'IGÉSR.

Les recteurs, les directeurs d'administration centrale, les préfets ou les responsables des établissements publics nationaux qui souhaitent, au cours de l'année, une intervention spécifique de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, doivent prendre l'attache du cabinet concerné par l'intermédiaire d'un dossier de saisine dont la composition est précisée en annexe de la lettre du ministre du 29 mai 1997, publiée au bulletin officiel n° 23 du 5 juin 1997. Suivant la même procédure, l'IGÉSR est susceptible d'intervenir pour d'autres ministres et pour les collectivités territoriales qui le souhaiteraient. L'IGÉSR assure ses missions selon une organisation, une méthodologie et des auditions qu'il lui appartient de déterminer et que les notes, rapports et autres livrables explicitent.

L'ampleur de ce programme de travail ainsi que la diversité des travaux qu'il implique, témoignent de la confiance que ses ministres de tutelle placent dans l'IGÉSR.

La ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
Élisabeth Borne

La ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,  
Marie Barsacq

Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,  
chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Philippe Baptiste

## Vacance de poste

### Délégué régional académique ou déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région de la Martinique

NOR : MENR2524475V

→ Avis

MENESR – DGRI – SITTAR C4

Est déclaré vacant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (Drari) pour la région académique de la Martinique, localisé à Schoelcher.

Les missions et l'organisation de la délégation régionale académique sont décrites dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche. Les principales missions de la délégation de la Martinique sont les suivantes :

- contribuer à la cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- favoriser les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- vérifier la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte pour la détermination du crédit d'impôt recherche et apprécier les caractères scientifique et technique du projet de recherche présenté pour la qualification de jeune entreprise innovante ;
- mener ou susciter toutes les actions utiles en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique ;
- développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologie de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises ;
- accompagner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, veiller à leur articulation avec la stratégie nationale, assurer le relais dans la région des actions mises en œuvre par l'État dans le domaine.

Le titulaire de cet emploi sera responsable de la délégation régionale académique à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Draesri) pour la région académique de la Martinique. Il exercera ses fonctions sous l'autorité de la rectrice de région académique, qu'il assistera dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle. Le délégué régional académique est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, dont il est le conseiller en matière de recherche et d'innovation, et entretient à ce titre des relations de travail étroites avec le secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) (participation aux réunions de service/appui à la mise en œuvre du contrat de convergence et de transformation/expertises dans le cadre de l'Interreg, etc.). La fonction implique de nombreuses relations partenariales sur le territoire ainsi qu'avec le Drari Guadeloupe et la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) Guyane. La fonction implique le management d'une équipe de trois agents (1 chargé de mission enseignement supérieur, 1 chargé de mission violences sexistes et sexuelles [VSS] et 1 assistant-gestionnaire). Pour exercer ces missions, le candidat devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, une forte réactivité, de qualités rédactionnelles et une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes. Il est notamment attendu de sa part une fine connaissance des dispositifs France 2030 et des financements européens pour la recherche et l'innovation (Horizon Europe, *Widening*) dont il incitera la mobilisation par les acteurs et partenaires de l'écosystème régional.

Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Il sera accueilli sur le poste par la voie de la mise à disposition. En sa qualité de délégué régional ou de déléguée régionale académique, il pourra percevoir une indemnité de fonction prévue par le décret n° 2022-1185 du 25 août 2022 et l'arrêté du 25 août 2022, qui se compose d'une part fixe annuelle d'un montant de 18 000 euros brut maximum et d'une part variable annuelle de 5 000 euros brut maximum.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un curriculum vitae (CV) détaillé.

Conformément aux dispositions de l'article R. 112-5 du Code de la recherche, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- soit par courrier aux deux adresses suivantes (la date du cachet de la poste faisant foi) à l'attention :
  - de Madame la rectrice de région académique de la Martinique (rectorat de région académique, Les Hauts de Terreville – 97279 Schoelcher Cedex) ;
  - de Madame Van au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, (DGRI-Ugarh, 1, rue Descartes –

75231 Paris Cedex 05) ;

— soit par messagerie électronique aux deux adresses suivantes :

- [ce.drh@ac-martinique.fr](mailto:ce.drh@ac-martinique.fr)
- [ai-huynh.van@recherche.gouv.fr](mailto:ai-huynh.van@recherche.gouv.fr)

Des renseignements complémentaires sont éventuellement disponibles au rectorat de région académique à l'adresse [ce.drh@ac-martinique.fr](mailto:ce.drh@ac-martinique.fr) ou au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès de Madame Van, 01 55 55 62 23, à l'adresse [ai-huynh.van@recherche.gouv.fr](mailto:ai-huynh.van@recherche.gouv.fr)

---

## Annexe – Le contexte de la recherche-innovation de la région académique de la Martinique

En matière de recherche, la Martinique compte environ 300 équivalents temps plein (ETP) répartis entre 6 organismes (le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement [Cirad], le centre national de la recherche scientifique [CNRS], le bureau de recherche géologique et minière [BRGM], l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [Ifremer], l'institut de physique du globe de paris [IPGP] et l'institut de recherche pour le développement [IRD]) et l'université des Antilles. Celle-ci compte, sur deux pôles, 26 unités, près de 500 enseignants-chercheurs et environ 300 doctorants. Le pôle Martinique accueille majoritairement les sciences humaines et sociales et anime, via sa direction de la recherche et de la valorisation (Direv), plusieurs laboratoires et unités mixtes de recherche (UMR). Si le tissu économique est majoritairement composé de très petites entreprises (TPE), des entreprises bénéficient du crédit impôt recherche (CIR), du statut de jeune entreprise innovante (JEI) ou encore de convention industrielle de formation pour la recherche (Cifre). Parmi les acteurs de l'innovation citons la Technopole Martinique (qui anime deux pépinières dont Up'Agro) et le pôle agroressources et de recherche de Martinique (Parm), seul centre de ressource technologique (CRT) labélisé par l'État des Antilles-Guyane. L'ensemble de ces acteurs est impliqué dans le consortium de la politique Antilles de la recherche et de l'innovation (Prari) animé par l'université. Parmi les dossiers significatifs gérés par la Drari citons :

- l'instruction des opérations du budget opérationnel du programme (BOP) 172 du contrat de convergence et de transformation (CCT) (cinq projets bénéficiaires sur 2024-2027) et d'opérations du BOP 123 (pour un montant supérieur à > 10 millions d'euros) ;
- le suivi local du volet recherche des stratégies chlอร์ดécone (2021 – 27-52 millions d'euros) et sargasses ;
- le suivi des lauréats des programmes dédiés à la recherche de France 2030 (plan innovation outre-mer [Piom], programme prioritaire de recherche [PPR], etc.) ;
- les promotion et évaluation des projets du programme France 2030 régionalisé (5,2 millions d'euros de budget) ;
- la promotion et le suivi du CIR (contrôle et rescrit) et des JEI ;
- le soutien au centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) et au déploiement d'opérations de médiation scientifique dont la Fête de la science.